

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 26 MAI 2003
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36
Tous les délégués, sauf
GANGLOFF, ZINCK, (excusés), PREVOT, qui étaient représentés
respectivement par MM. MORITZ, DUBOIS, FEIG.
MM. AMRHEIN, ATZENHOFFER, KELLER, STEINER, MESSMER,
E. HELMER, GOETZ, HERRLE, Mme HITTler, (excusés)
WINLING, KLIPFEL, FROEHLICH (non excusés).

DEL. N° 76/2003

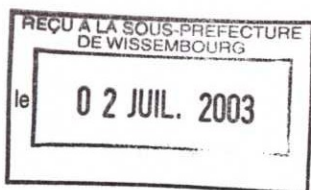
OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS PERMANENTES AU PRESIDENT

- VU les délibérations du conseil communautaire en date du 23/04/2001, 18/06/2001, 24/09/2001, et 26/05/2003 donnant délégations permanentes au Président,
- VU l'avis du bureau du 19 mai 2003,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser le Président à signer une convention avec le Conseil Général concernant la mise en œuvre de traitements automatisés des paies des agents,***
- ***de donner une délégation générale au Président pour signer les conventions relatives aux délégations de travaux administratifs avec d'autres collectivités (Conseil Général, La Poste, ...).***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme
DURRENBACH, le 18 juin 2003
Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982



Le Président,
Bernard LOGEL